

ensuite les droits et revenus seigneuriaux, à Auvelais et à Voisin, l'organisation des cours de justice ; puis vient un chapitre, le plus intéressant peut-être à mon avis, avec celui qui termine la monographie, consacrée à l'organisation des communaux, les assemblées, les charges publiques, les biens communaux, les lois, et la population. Dans les chapitres suivants, les auteurs ne nous font pas grâce d'un détail sur l'organisation de la cure, les desservants, les édifices et institutions du culte, les faits de guerre surtout pendant les XVIII<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles ; même ils auraient pu condenser cette matière qui, sous une forme moins détaillée, eut présenté le même intérêt. C'est un reproche que je me garderai bien de faire à leur chapitre IX, où, après un coup d'œil général sur l'agriculture de la contrée et du pays d'Auvelais, ils étudient les nombreuses *censes* qui y ont existé depuis le XV<sup>e</sup> siècle, ainsi que les industries et particulièrement l'exploitation de la houille et les glacières qui ont pris une si large extension au XIX<sup>e</sup> siècle. Une carte, très détaillée mais qui aurait gagné à être un peu coloriée, orne cette importante monographie.

— Chan. ROLAND. *Froidfontaine*. Namur, Servais et fils, 1906, 112 pp. in-8°.

Cette étude forme la dernière livraison du tome I<sup>er</sup> de la Revue. Elle est faite sur le même plan que la précédente, avec la même érudition et la même conscience : une série de chapitres nous expose la topographie, l'étymologie et l'origine de ce village qui dépendit tout d'abord de son hameau, d'origine franque, Tanton ; l'acquisition du domaine de Tanton en 943 par l'abbaye de Stavelot ; l'histoire de la seigneurie foncière sous l'administration des Chevaliers de Malte depuis la fin du XII<sup>e</sup> siècle, et de la seigneurie hautaine sous les avoués de Stavelot et leurs successeurs ; dans un chapitre très bien fait, l'érudit auteur raconte les calamités qui frappèrent les habitants de cette localité, donne des renseignements sur l'industrie et surtout sur les pâturages qui les ont fait vivre, en décrit les rouages de l'administration communale, les mœurs et les usages.

Froidfontaine n'eut qu'une chapelle et fit partie de la paroisse de Pondrôme ; mais au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle, les habitants résolurent de s'imposer de nouvelles charges pour « louer » un vicaire. A la suite du concordat de 1801, Froidfontaine fut rattaché à la paroisse de Vonèche. Après l'énumération des vicaires qui desservirent la chapelle et les ecclésiastiques originaires de Froidfontaine — et cela jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle, — M. R. publie le plus ancien document concernant Tanton, de 943, et termine sa monographie par une table des noms de personnes et des noms de lieux.

DD. Brouwers.



## Les Revenants

### III

#### Croyances et légendes diverses

##### I. LES BRACONNIERS CONTRE LES REVENANTS

Pour se préserver des revenants et des mauvais esprits dans leurs expéditions nocturnes, les braconniers ardennais se font un chapelet des vertèbres d'un chat noir bouilli vivant dans une casserole de terre neuve, remplie d'eau à minuit. Ils portent ce chapelet en secret, sous la chemise.

##### 2. LES SAINTS QUI REVIENNENT

Un saint enterré parmi les autres hommes « revient » toujours cent ans après sa mort, jour pour jour, et ainsi tous les cent ans. Son apparition fait sonner les cloches et ouvrir les portes de l'église. — (Neufchâteau.)

##### 3. UN DICTION

D'un négociant qui fait crédit d'une somme minime ou de quelqu'un qui engage à accepter un léger prêt amical, on entend dire en souriant : *Si vos d'vez mori sins m'payî (sins m'el rinde), qui çoula n'vis ratinse nin d'aller ès paradis* « si vous devez mourir sans me payer (sans me rembourser), que cela ne vous retienne pas d'aller en paradis ».

Un autre dicton de même sens, également usuel, s'applique par exemple dans le cas où l'on vient s'excuser d'un retard de paiement ou de remboursement. On vous dira alors, avec un double sens amusant : *Qui çoula ni v'faisse nin rivni* « que cela ne vous fasse pas revenir », ou sans équivoque *...riv'ni a spère* « ...revenir en spectre ». — (Liège.)

#### 4. LA MAIN DE FEU

1. — Une jeune fille B..., des « Quatre-Chemins » (dans la partie wallonne de la commune de Henri-Chapelle), était courtisée d'un jeune homme de Charneux. Ils avaient promis ensemble le pèlerinage à la petite chapelle de Notre-Dame de Noblehay, près de Herve. L'amoureux vint à mourir et la jeune fille voulut accomplir son vœu avec une parente. A Noblehay, elle étendit (on lui avait donné ce conseil) son mouchoir de poche sur l'autel ; soudain, la forme d'une main y apparut : *lu norèt esteû hati* ! « le mouchoir était roussi par le feu ».

2. — Dans le dortoir d'un pensionnat religieux de la province de Liège, un élève se mit à crier au milieu de la nuit. Arrive le professeur D... ; l'enfant lui raconte qu'il vient de voir une main de feu sur la cloison de son alcôve. « Dormez, dit le maître, et si vous voyez encore quelque chose, appelez-moi. » Quelques jours après, l'élève appelle le professeur : tous deux voient la main de feu. On dit une messe pour les parents défunts et l'on ne vit plus rien. <sup>(1)</sup>

#### 5. LE MOINE QUI REVIENT

A Izel (Luxembourg), dans la vallée où coule le ruisseau de la Handré, entre les bois communaux d'Izel, le bois d'Orval et la Sablonnière, au lieu dit *le pré Perin*, on trouve une certaine quantité de scories, mais il n'existe aucune trace d'un haut-fourneau qui y aurait été anciennement établi, d'après la tradition populaire.

Les vieux racontent qu'autrefois on entendait en cet endroit une voix plaintive implorant la miséricorde divine.

C'était la voix, ajoutent-ils, d'un moine qui, très sévèrement réprimandé par son supérieur, se jeta dans la fournaise embrasée <sup>(2)</sup>.

<sup>(1)</sup> Communications de M. le Dr S. RANDAXHE.

<sup>(2)</sup> E. TANDEL. *Les communes luxembourgeoises*, t. III, p. 995.

#### 6. L'ARBRE DU PENDU

A Horion-Hozémont (Hesbaye), au lieu dit *aux Cahottes*, s'élève une épine, isolée, dans la campagne où, il y a bien longtemps, on trouva, durant l'hiver, un homme pendu.

Un an après, jour pour jour, à l'heure de son décès, c'est-à-dire à cinq heures du matin, on vit tout à coup l'arbre s'éclairer d'une lumière étrange qui disparaissait à l'aube. <sup>(1)</sup>

#### 7. LE FIANCÉ COMPATISSANT

Un revenant importunait les gens d'un village. Un chevalier alla passer la nuit, armé et en prières, pour savoir ce qu'il voulait. Le spectre arriva et dit qu'il était le portier d'un couvent voisin. Il avait étouffé une jeune fille qui ne voulait pas l'accepter pour amant et s'était pendu de désespoir. En enfer, il avait appris que la jeune fille était en purgatoire et il revenait pour demander des messes suffisantes pour la faire aller en paradis. Le chevalier promit des messes et le spectre se retira. <sup>(2)</sup>

#### 8. LE REVENANT SOUS FORME DE BOUC

Un homme revenant la nuit rencontra un bouc qui tourna et sautilla autour de lui.

— Que me veux-tu ? demanda-t-il. J'ai prié pour toi.

Le bouc répondit :

— Il me fallait encore deux *Pater* pour me délivrer.

— Tu les auras.

On pria dans le village et le revenant disparut. <sup>(3)</sup>

#### 9. LE SQUELETTE FATIDIQUE

Un jeune homme attardé, rendu plus hardi par quelques verres qu'il avait bus, se décida, malgré sa répugnance et contre son habitude, à revenir dans son village par le chemin qui longeait le cimetière.

<sup>(1)</sup> Alfred HAROU, dans la *Revue des traditions populaires*, t. XXII (1907), p. 411.

<sup>(2)</sup> Résumé d'un poème de Gustave MAGNÉE, dans le *Bulletin de la Société liégeoise de littérature wallonne*, 1<sup>re</sup> série, t. VII, p. 53-59. Nous ignorons si la légende est d'origine wallonne, ou si elle a été inventée sur des idées populaires.

<sup>(3)</sup> Auguste HOCK : *Croyances et remèdes populaires au pays de Liège*, 3<sup>e</sup> édition. (Liège 1888), p. 275-276.

Arrivé devant ce champ de repos, il vit, au lieu de la grille, un cercueil dressé. A ce moment, minuit sonnait. Les planches du cercueil s'entr'ouvrirent, un squelette apparut. Bientôt les planches tombèrent sans bruit, et le revenant resta à découvert.

Alors, le squelette leva le bras droit et dirigea le doigt vers le spectateur qui tomba comme une masse.

Quand il s'éveilla, le jour venait.

Il retourna chez lui malade, et ne tarda pas à mourir. <sup>(1)</sup>

#### 10. LA NONNE DE SAINT-TROND

Il y a plus d'un siècle, on voyait à Saint-Trond un vieux couvent dont les ruines étaient hantées : il y revenait, disait-on, des nonnes, anciennes habitantes du lieu.

Un soir, deux Liégeois qui s'étaient attardés dans la ville et un peu grisés, convinrent de passer par le chemin conduisant au vieux couvent. Ils se mirent en observation devant les ruines, et quand sonna minuit, ils virent sortir une nonne qui monta sur les vieux murs et s'avança précisément de leur côté.

Quand elle fut à leur portée, le plus âgé des deux hommes lui dit :

« Toi qui te promènes la nuit sur les ruines de ce vieux couvent, qui es-tu et que veux-tu ? »

Après un moment de silence, une voix triste et étrange lui répondit :

« Passez votre chemin : la nuit est pour les morts, le jour pour les vivants. »

Aussitôt, la nonne descendit du mur et entra dans les ruines.

L'un des deux hommes se rappela qu'en pareil cas, il suffisait parfois de suivre le revenant pour découvrir un trésor. Il proposa d'y aller voir. Son compagnon hésitant à le suivre, ils convinrent de tirer à la courte-paille, à qui se dévouerait. Le plus vieux, désigné par le sort, s'enfonça dans les ruines.

Il y était de quelques instants qu'un craquement formidable, puis des gémissements, se firent entendre.

Son compagnon ne le revit plus, et malgré toutes les recherches entreprises dès le lendemain au grand jour, on ne retrouva pas son corps. Le survivant ne tarda pas à mourir de langueur.

<sup>(1)</sup> Résumé du récit fait par M. Alphonse TILKIN, dans *Li Spirou*, n° du 3 janvier 1897, d'une légende qui lui avait été contée par M. Edouard MONSEUR, de Beaufays.

Depuis lors, il ne passe plus une âme la nuit dans le chemin du vieux couvent maudit. <sup>(1)</sup>

#### II. LA BORNE DÉPLACÉE

On raconte qu'un revenant errait dans les champs d'un village, qui en était terrorisé. Personne n'osait passer de ce côté la nuit. Le revenant, disait-on, poussait des cris lugubres que personne ne pouvait traduire.

Une nuit, un ivrogne, couché contre la haie, réveillé par le bruit, comprit cette parole. Le revenant répétait :

— *Wis' èl fât-i r'mète ?* « Où faut-il le remettre ? »

L'ivrogne, avec un juron, répondit :

— *Rimète-lu wis' qui ti l'as pris !* « remets-le où tu l'as pris ! »

Depuis lors, on ne revit plus le revenant. Mais dès le lendemain, le propriétaire d'un champ s'aperçut qu'on avait remplacé une borne (*on rinnâ*, mot masculin en wallon) qui avait été autrefois déplacée par le voisin à son profit, sans que la preuve du crime eût jamais pu être faite.

On en conclut que le voisin, mort l'année précédente, revenait en punition de son vol, et demandait qu'on l'aidât à réparer son méfait. <sup>(2)</sup>

O. C.

<sup>(1)</sup> Résumé du récit fait par M. Alphonse TILKIN dans *Li Spirou*, n° du 20 décembre 1896, d'une légende qui lui avait été contée par M. P. JAMIN, de Liège.

<sup>(2)</sup> Cette histoire, qui eut évidemment autrefois une valeur édifiante, est des plus populaires dans tout le pays. Elle est connue en pays flamand (TEIRLINCK, *le Folklore flamand, folklore mythologique*, p. 136) et en Haute-Bretagne (*Mélusine*, III, 197). Pour le pays wallon, voyez Nic. DEFRECHEUX, *Œuvres complètes* (Liège, Bénard), p. 126 ; *Dictionnaire des Spots*, 2<sup>e</sup> édition, n° 2870 ; HOCK, *Croyances et remèdes*, 3<sup>e</sup> édition, p. 274-275.

La popularité de ce conte a donné lieu, au pays de Liège, au djeton : *fé comme li spère, èl rimète wis' qu'on l'a pris* « faire comme le spectre, le remettre où on l'a pris », remettre les choses en l'état. — L'inviolabilité des *rinnâs* est un principe de droit coutumier d'autant plus sacré aux yeux du peuple liégeois, que celui-ci attribue communément l'institution du bornage à l'empereur Charlemagne. D'autre part, l'injure de *râyeû d'rinnâ* « arracheur de bornes » est une des plus violentes que puissent s'adresser des paysans.



## Le Pèlerinage à N.-D. de Walcourt

### VI

#### Les Miracles

Et maintenant, quelques mots au sujet des principaux miracles attribués à Notre-Dame de Walcourt.

Je n'ai nullement l'intention de reproduire tous les faits, plus ou moins authentiques, signalés dans le « *Recueil de l'origine des miracles* » que j'ai déjà cité. L'érudit abbé TOUSSAINT a, lui-même, fait ses réserves à ce sujet et je ne puis qu'adopter sa ligne de conduite.

Je ne mentionnerai ici que les miracles représentés dans des tableaux de la chapelle Notre-Dame, ou dont une ancienne narration se trouve aux Archives de l'Etat à Namur.

Les explications nécessaires au sujet des légendes se rapportant aux quatre premiers tableaux, ont déjà été données <sup>(1)</sup>.

#### I. — Le mineur enseveli.

Le 5<sup>e</sup> de ces objets porte le distique suivant :

V. Cet homme fut trouvé dans ce creux plein de vie  
Nourri pendant un an par la Vierge Marie.

Le récit de cet événement se trouve dans un opuscule théologique du célèbre MARCHANTIUS, auteur de l'*Hortus pastorum*, doyen de Couvin et successivement professeur de théologie à l'abbaye de Floreffe et au monastère de Lobbes. En conséquence ce récit date du XVII<sup>e</sup> siècle. Il fut communiqué à MARCHANTIUS par le révérend pasteur d'Yves. En voici la traduction textuelle : <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> Voyez ci-dessus, pp. 54 (note 2) et 109 (note 2).

<sup>(2)</sup> D'après TOUSSAINT, *loc. cit.* pp. 143-147.

Il y avait dans le village d'Yves, où presque tous les habitants travaillent à préparer le minéral de fer pour les fourneaux, il y avait, disons-nous, un homme très religieux envers Dieu et singulièrement dévot à la glorieuse Vierge Marie.

Un jour, étant descendu dans la fosse pour extraire le minéral, il fut recouvert sous un éboulement de terre, et, pendant une année entière, on le crut mort. Sa pieuse femme, selon la coutume du lieu, ne cessa, pendant cette année, de présenter un pain à l'autel pour le repos de son âme. Elle s'acquittait de ce devoir les lundis de chaque semaine, jour où il est d'usage de chanter la messe pour les défunts. A l'aide de ce pain présenté chaque semaine, son mari vécut sous terre, pendant une année, par les mérites de la glorieuse Notre-Dame de Walcourt, dont le secours lui conserva la vie.

Une petite rivière <sup>(1)</sup>, coulant entre la maison de cette femme et l'église du lieu, se trouva tellement grossie par les eaux d'une pluie abondante, le jour où elle se préparait à faire son offrande habituelle, qu'elle ne put franchir le torrent pour se rendre à l'église. Cette semaine là, son mari, au lieu de pain, mangea un de ses doigts.

Après une année entière, par une disposition de la grâce et de la providence divine, une nouvelle fosse fut creusée en cet endroit. Aux coups de hoyaux qu'il entendait, l'homme cria d'une voix suppliante qu'on eût la bonté de lui ouvrir la terre et de l'en tirer. Les fossoyeurs épouvantés s'empressent de se rendre chez le pasteur pour lui annoncer, à lui et à tout le peuple, ce qu'ils venaient d'entendre. On creuse la terre avec précaution et l'infortuné mineur en est tiré sain et sauf. Sans tarder, il se dirige vers l'église de Walcourt pour rendre grâce à la glorieuse Vierge et à sa sainte image. Il publia, en présence de tous, avec mille hommages pour la Mère de Dieu, les miracles qu'Elle avait daigné opérer en sa faveur.

Ces faits sont très connus de nos compatriotes et, aujourd'hui encore, les habitants d'Yves se rendent à la procession des Rogations en cet endroit pour y chanter l'antienne *Salve Regina*, en mémoire de ce fait miraculeux et en actions de grâce.

Une chapelle commémorative, appelée communément *l'chapèie Sabia*, a été érigée sur le territoire d'Yves-Gomezée, à l'endroit dit *Minière à bia*.

Le fait qui vient d'être narré s'y trouve représenté en relief. On voit le mineur sortant de terre, remonté par deux ouvriers, un prêtre en surplis, des témoins qui regardent, une femme à genoux au bord de la fosse.

La chapelle, haute d'environ 2 mètres, porte l'inscription suivante :

<sup>(1)</sup> Ruisseau d'Yves.

ANTOINE MAYO | LET ET SON | ÉPOUSE FIRENT |  
ÉLEVER CETTE CHA | PELLE EN L'HONNEUR | DE  
NOTRE-DAME DE | WALCOURT POUR | RAPPELER  
CE GRAND | MIRACLE QUI ARRIVA | EN CE LIEU L'AN  
1264. | FAIT A SILENRIEUX PAR | L. LAMBOTTE  
EN 1825.

L. Lambotte est le nom de l'ouvrier qui façonna cette pierre.

Il existe quelques variantes de ce miracle, non quant à la substance même du fait, mais relativement à certains points de détail. D'après les uns, le fait se serait passé à *Fraire* et non à Yves et la femme aurait eu son *fil*s enseveli au lieu de son époux<sup>(1)</sup>. D'après d'autres, il s'agit d'un ouvrier de *Walcourt* et non d'Yves, mais travaillant quand même à Yves<sup>(2)</sup>.

Il est à noter que le récit reproduit ci-dessus et qui est le plus ancien, date du 17<sup>e</sup> siècle, alors que le fait s'est produit au 13<sup>e</sup> siècle (en 1264).

## 2. — Le meunier insolent.

VI. Meunier tu bas ta meule et méprises Marie ;

Un éclat dans ton œil, on craindra pour ta vie.

VII. Cet homme, remarquant l'éclat fort augmenté,

Vint invoquer Marie et en fut délivré.

Un meunier, près de la ville de Huy, ci-devant pays de Liège, sans se soucier des commandements de l'Eglise, osa rebattre la pierre de son moulin par un jour de fête de la Sainte Vierge, au lieu d'honorer la Mère de Dieu. Il demanda à des filles<sup>(3)</sup> qui passaient où elles allaient ; elles lui répondirent qu'elles faisaient le pèlerinage de Notre-Dame de Walcourt. L'impie meunier se mit à plaisanter sur leur voyage et se moqua de leur dévotion.

Peu d'instants après, comme il continuait à rebattre sa meule, un petit éclat lui sauta dans l'œil. ce qui l'obligea d'abandonner promptement son marteau pour retirer son éclat ; mais, ne l'ayant pu faire sortir, il eut recours aux médecins et chirurgiens les plus experts, qui avec tout leur art et leur industrie, ne purent lui arracher cet éclat de l'œil, lequel, au contraire, crut tellement en l'espace de sept ans, qu'il parvint à la grosseur de deux poings. Ce meunier, voyant l'inutilité des efforts des médecins et des chirurgiens, eut recours à un sage ecclésiastique qui, lui ayant demandé le temps et le lieu où cet accident lui était arrivé et ce qu'il pouvait avoir fait et dit pour lors, remarqua, par sa réponse, qu'il pouvait avoir offensé

(1) J. GONDREY, *loc. cit.* pp. 49-51.

(2) *Recueil de l'origine des miracles, etc. loc. cit.* p. 7.

(3) J. GONDREY, *loc. cit.* p. 36 dit une femme et un homme.

la Sainte Vierge honorée à Walcourt. Il conseilla donc au meunier de lui vouer un pèlerinage, ce que celui-ci promit, et s'étant prosterné, avec toute la dévotion possible, devant l'autel, au pied de l'Image de la Sainte Vierge, avec un grand regret de l'avoir offensée, la pierre tomba de son œil. Cette pierre se conserve encore aujourd'hui dans la trésorerie de l'église de Walcourt ; elle pèse treize onces et demie<sup>(1)</sup>.

## 3. — Le condamné sauvé.

VIII. Cet homme étant bien près du bois de son tourment,

Fut par vous garanti, Marie, en un moment

L'an 1464, en la ville de Couvin, évêché de Liège, un homme fut condamné à mort par la justice, pour avoir commis quelque crime sur le territoire de Broigne, dit *Saint-Gérard*, distant de Walcourt de cinq lieues environ ; il fut condamné à être pendu et étranglé à un gibet planté aux confins du territoire. Le jour de l'exécution étant venu (c'était le mercredi des Quatre-Temps après la Pentecôte), il fut placé sur un cheval, les mains liées, la corde au cou, et fut ainsi conduit hors de la ville pour y être exécuté. Quoique cet homme eut commis plusieurs crimes, il avait néanmoins toujours conservé quelque dévotion envers la Sainte Vierge. Entre autres pratiques, il n'avait jamais manqué de se trouver à la procession qui se fait en son honneur à Walcourt. Et comme ce jour-là était celui où l'on faisait la procession, il se souvint d'invoquer la Sainte Vierge, détesta ses péchés et lui promit *que si, par son secours, il pouvait échapper à la mort, il la servirait mieux qu'il ne l'avait jamais fait.*

A peine eut-il achevé sa prière, que le cheval prit le mors aux dents, s'efforça tellement que, malgré les gardes et tous ceux qui voulurent le retenir, il emporta son homme jusqu'à l'église de Notre-Dame de Walcourt, et, ce qui est remarquable, c'est qu'il fut si diligent dans sa course qu'il arriva au temps précis pour assister à la procession des pèlerins ; étant entré dans l'église, où le clergé et tout le peuple de ce lieu se préparait pour en sortir, il s'avança près de la Sainte Vierge ; les cordes et les liens dont il était garrotté lui tombèrent des pieds et des mains ; alors il fit avec tout le peuple le tour de la procession, rendant mille actions de grâces à la Sainte Vierge pour le grand et signalé service qu'il venait d'en recevoir<sup>(2)</sup>.

On montre encore, appendus à l'un des murs de l'autel N.-D., les fers dont il était chargé.

## 4. — L'enfant noyé.

IX. François Joly noyé vers l'âge de huit ans

Par l'aide de la Vierge, il revit cinquante ans.

(1) *Recueil de l'origine des miracles, etc. loc. cit.* p. 8.

(2) *Ibid.* pp. 8-9.

Au mois de juillet de l'an 1674, François Jolys, âgé de 8 ans, fils de Simon Jolys, meunier de dessous le Château de Walcourt, jouait avec d'autres jeunes gens de son âge, entre la roue et le ventillage du moulin, quand un domestique lâcha l'eau inconsidérément; voilà l'enfant entortillé dans la roue, il jette des cris et le domestique arrête la roue; mais le mal était fait, le jeune Jolys était sans mouvement et sans vie; rendu à ses parents dans cet état, ceux-ci, voyant que les secours humains étaient inutiles, implorèrent la Sainte Vierge miraculeuse avec confiance; elle les exauça: une heure après l'enfant pousse un cri, reprend vigueur, et dès le lendemain il était parfaitement guéri, s'habillant lui-même<sup>(1)</sup>.

### 5. — Le marguillier sacrilège.

*Ad Maiorem Dei Gloriam, B. V. M. Walcuriensis S<sup>t</sup> Joannis Baptiste.*

Estant aux études dans l'université de Douay où j'ay esté promu aux arts l'an 1614, j'ay eu connoissance d'un certain Philippe Jacques, natif d'un village entre Sambre et Meuse, que je tais pour ne noircir ny le sien, ny ses parents, desquels il y a encore des vivants. Icelly Philippe Jacques estoit assez de mauvaise vie, vindicatif, colérique, qui prenoit sans beaucoup de scrupule ce qu'il pouvoit du bien d'autrui, en petit, toutefois. Il quitta l'université avant la promotion et, par quelque connoissance, se mit au service du Chapitre Notre Dame de Walcourt en qualité de marlier ou serviteur du couste, le devoir duquel est de sonner aux heures canoniales, servir le cure, ouvrir et fermer l'Eglise à temps et heure, etc, et aussi de dormir dans l'Eglise dans un lieu à ce député, ce qu'il faisoit.

Or, advint que l'an 1615, le jour de la Décolation S<sup>t</sup> Jean Baptiste, environ les xi heures à midy, s'excita un feu par la faute d'un four en la maison Lausprelle, joindant l'Eglise, qui s'esleva tellement qu'au moins d'un quart d'heure après estre decouvert, il fut vu au plus hault du clocher de l'Eglise et en plusieurs autres places, tant en lad<sup>e</sup> Eglise comme dans la ville et faubourg et autres lieux bien qu'esloignez, avec telle véhémence que sur l'espace d'heure et demie, la tour, l'Eglise, les maisons aux environs, les faubourg et plusieurs maisons, moulins et huisines à fendre le fer, furent toutes consommées par led<sup>t</sup> feu, avec telle chaleur que sur le marche plusieurs troncs de chesne, quantitez de meubles, des estains fondus et plus de cent maisons, tant en lad<sup>e</sup> ville, comme es faubourg, réduit en cendres et consommées. Et la chaleur estoit si grande que plus de 50 arbres, pommiers et poiriers, quinze iours après led<sup>t</sup> bruslement, estoient floris comme si ce eust esté au mois de may, du costé de soleil levant, car le vent venoit d'environ l'occident.

Il y avoit, lors, un prestre qui tenoit la clef de la Thésorie ou lieu où l'on tient et se garde l'image miraculeuse de N<sup>re</sup> Dame de Walcourt avec les

joyaux et reliquaires, lequel, pour estre de bonne vie et assez simple, n'avoit la malice de bien cacher la clef dud<sup>t</sup> lieu.

Or, icelly Philippe Jacques, marlier, prenoit la clef et alloit, en secret, dans lad<sup>e</sup> Thésorie où il avoit prins quelques chapellet de corail, quelques pierres, entre autres un diamant, dans la grande croix. Et de plus, avoit prins quelque petit coffret d'argent azurez dans lequel estoient des reliques de S<sup>t</sup> Jean Baptiste. Or, comme ce coffret estoit bien serré et qu'icelly ne la peult ouvrir, il fut si malavisé qu'après lesd<sup>t</sup> feu général dans lad<sup>e</sup> ville, et les maisons n'estant réparées et moins serrées, il allat, de nuit, dans la forge d'un certain Guillaume, mareschal, demorant derrier l'Eglise où est maintenant la chambre du P. Récolleite terminaire. Là, où au feu de lad<sup>e</sup> forge, il liquéfia led<sup>t</sup> coffre et brusla ce qui estoit dedans.

Or, arriva qu'icelly Philippe Jacques, marlier, quelque peu après lesd<sup>t</sup> feux arrivés comme dessus, il alla à dedicace de Barbançon, aux environs de la S<sup>t</sup> Remy, où en quelque querelle où il fut entremeslé, il fut arrêté et emprisonné dans le chasteau dud<sup>t</sup> Barbançon, où, ayant esté quelques iours, il fut délivré et retourna à son office à Walcourt. Et incontinent après, fu vu les deux mains stropiées et à crochet, tellement qu'il n'avoit la force ny puissance de trancher pain ny autre viande, non plus de boire ou tenir un ver, sinon à deux mains. Et quand, par office, il estoit obligé de tirer les cordes pour sonner les cloches, il estoit obligé par dextérité, de rouler la corde sur ses bras. Or, advint qu'il tomba dans quelque maladie, dans laquelle pour y avoir du péril de sa vie, il fut confessé par R. Père Raphaël Regnard, Religieux du Couvent des P. P. Recollets lez Florinnes et Liégeois de nation et terminaire de Walcourt. Et après quelque temps, il fut guéri de ses deux mains, auparavant stropiées comme j'ay dict. Et ce fut environ la Toussaint ou quelque temps après. Or, pour avoir donné, led<sup>t</sup> Philippe Jacques, quelque chapellet de valeur à quelque fille demorant en lad<sup>e</sup> ville, mais natif de Beaumont, il fut soupçonné d'avoir fait quelque larcin à l'Eglise, dont plusieurs en murmuroient, ce qui donna subiect à un prestre dud<sup>t</sup> chapitre, nommez M. T. S., de visiter sa demeure et chambre dans lad<sup>e</sup> Eglise où logeoit led<sup>t</sup> marlier, et y trouva un gant où il y avoit quelques petites pierres rubis, améthiste, saphir ou autres, ce qui lui donna subiect de dire aud<sup>t</sup> Philippe que l'on avoit mauvaise opinion de luy et qu'il falloit craindre, et dict franchement: « Il y auroit l'un de nous deux qui prendrait et ce ne serait pas moi. »

Le bruit et murmure durat tout l'hyver de l'an 1616 et si avant que led<sup>t</sup> mayeur, greffier et autre justicier trouvèrent bon d'envoyer à Namur, où il fut arrêté, de le rendre prisonnier pendant lequel temps led<sup>t</sup> Philippe Jacques, pour se veoir soupçonné et espier, eult volonté de quitter pays et abandonner son office, et partit de la ville et alla jusque au bois de Puismont, puissance de Chastrez, contigue à la puissance de Walcourt, où, étant parvenu, il cacha au pied d'un chesne, à l'entrée du bois, tout ce qu'il avoit prins dans lad<sup>e</sup> Thésorie, scavoir: l'argent-provenant du petit coffre

<sup>(1)</sup> *Recueil de l'origine des miracles, etc. loc. cit. p. 12-13.*

fondus susmentionnez et quelques pierres précieuses. Et at confessez depuis, estant prisonnier, qu'il n'avoit peu marcher plus avant et déclarez le lieu où il avoit cachez led<sup>t</sup> sacrilège, et ont estez reprins, conduit par les indices qu'il avoit donnez, mesme du temps qu'il estoit prisonnier, par S. F. Godfroy, alias Marteau, chanoine de lad<sup>e</sup> Eglise, et remis en leur lieu.

Il semble que Dieu aye voulu manifester ceste mauvaise action par son auteur, parce que l'arrest de Namur estant venu pour l'aprehender, comme il s'appeloit Philippe Jacque, il fut apprehendez le iour S<sup>t</sup> Philippe et S<sup>t</sup> Jacque, premier iour de May, dans la maison du heulme, derrier l'Eglise, qui appartenoit lors au représentant M<sup>re</sup> Jean Petit, Procureur, où l'on vendoit pour lors de la bierre, et fut menez au logis de Thiry Delneffe, lors mayeur, et logez dans une chambre en hault et les ferres au pieds ou quelques iours après, par sentence de Namur, il fut torturez par l'exécuteur. Et bien qu'auparavant, quand l'on le menaçoit de la torture, il s'en moquoit, il confessat aux premiers traicts son pechez et sacrilège. Et, peu après, fut condamnez d'estre pendu et estranglez &<sup>a</sup>. Avant quoy, il avoit tasché de s'enfuir et fut iusque a la porte dud<sup>t</sup> mayeur, pour sortir; mais, nonobstant qu'il estoit fort et robuste, il fut retenu par Françoise Michau, femme du mayeur.

Or, advint qu'estant menez au supplice et deux pieds sur l'eschelle, il fut mis en avant que quelques filles se presentoient pour le rachester comme iadis s'at practiqué et l'espouser <sup>(1)</sup>, qui estoit deux sœurs ausquels il avoit donnez le chapelet de corail et après beaucoup d'instance, tant par les ecclésiastiques que séculiers, enfin Monsieur de Waha, Bailly du lieu et officier du Roy, se laissa conseiller et permy qu'au moyen d'ung respondant de la personne dud<sup>t</sup> prisonnier condamnez, il permis qu'on le remeneroit à la ville où il seroit gardez par les respondant iusque a ce qu'on auroit estez a Bruxelles au conseil du roy, scavoir si cela se poldroit faire. Ce qui fut fait et le prisonnier, reconduit en la ville, fut logez en la maison Mrs Jacque Staffe, demorant auprès de sa mère, sur le marché, ou pour asseurance, on le logeat dans ung culdefosse, soub une chambre proche les

(1) Au moyen âge, le privilège de gracier appartenait à plusieurs seigneurs et aux membres du clergé. La reine de France jouissait de cette prérogative dans toutes les villes où elle entrait pour la première fois et les souveraines usèrent largement de ce pouvoir.

Fait plus curieux, par un décret daté de 1429, toute fille à marier était admise à réclamer un condamné au pied de l'échafaud pour en faire son époux. Nos pères prétendaient plaisamment que le mariage constitue à lui seul une rude pénitence et que l'infortuné échangeait seulement son supplice.

On vit souvent, du reste, des condamnés refuser cette chance de salut et cela s'explique, car il est probable que les femmes assez hardies pour se choisir un mari en telle aventure, n'étaient pas toujours des modèles de beauté ou de vertu, et le futur pouvait hésiter à accepter la communauté de leur existence.

murailles de la ville, ou estant logez les ferres aux pieds, il at estez iusque à ce que l'on at eu response que conseil du Roy n'avoit voulu approuver ceste ancienne coustume, ny favoriser tel sacrilège. Or, comme estant retournez tés esludez, i estoit fort amis aud<sup>t</sup> M<sup>re</sup> Jacque Staffe, responsable pour led<sup>t</sup> prisonnier, iaye estez souvent luy porter la viande et plusieurs fois le reprins de son fait et, par devisez, une foy, je luy dict en latin : « Da gloriam deo, donnez gloire a Dieu et confessez librement. Lorsqu'avez estez estropiez des mains tellement que n'eussiez pu trancher ung morceau de viande, dicte la veritez, cela ne vous est-il pas advenu par punition divine, par miracle, lors que vous faisiez vos sacrilèges ? » Lors il me respondit, sans nier ny du tout admettre, qu'il ne volloit déclarer telle chose, par ce qu'à l'avenir, l'on mettroit cela sur les histoire et qu'a tousiour, l'on verroit ses fautes au grand preiudice de ses parents, et ne peult rien obtenir d'avantage.

Estant en ce lieu, il eut encor volonte de s'enfuyr, mesme de m'assomer avec le bar de fer qu'il avoit traversez, comme il m'at confessez allant morir. Ce qu'ayant aperceu, je prins garde a moy et n'alloyt plus a luy.

Enfin, celui qui agissoit pour luy en Bruxelles, ayant eu pour apostille ung nihil et une advertance avec reprimande au Bailly de faire justice, enfin, il fut menez une seconde fois au mesme lieu, où il fut pendu et estranglé, le vendredy devant la Penthecoste, sans avoir peu obtenir le benefice d'estre ensepulture en terre sainte, et encor que l'on auroit tasché de luy faire avoir, tant par prières que furtivement, il est demorez où il at estez exéquutez, la chesne au col attaché au gibbet renversé et le corps enterrez l'an 1616, sur le chemin de Walcourt à Fontenelle.

Voila ce que j'aye vu, ouy et practiqué. Et le dépose à la plus grande gloire de Dieu, de la benoiste Vierge Marie et son Image Miraculeuse de Walcourt, où, estant prestre bénéficiez, en résidence, jay eu la charge de l'image miraculeuse et des reliques y conservées, et où j'ay eu l'honneur d'estre xiii ans sacristain, et tous saints, principalement de S<sup>t</sup> Jean Baptiste, les saintes reliques duquel ont estez reduite en cendres.

Le tout quoy j'atteste in verbo sacerdotis, etc.

(signé) Jean Dasses, curez de Daussoy, doyen de chrestienetez au concile de Florinnes <sup>(1)</sup>.

## 6. — Quelques guérisons.

Le 5 d'octobre 1633, Claude Bourignon, D'Aon, Bourgeois de Rochefort, s'est presentez en l'Eglise de Nostre Dame de Walcourt, conduisant avec soy

(1) Aux Archives de l'Etat à Namur. Fonds du Chapitre N. D. de Walcourt. Liasse n° 3.

J'ai respecté l'orthographe des documents conservés aux Archives. Je me suis borné, pour l'intelligence des textes, à suppléer à l'insuffisance de la ponctuation dans les anciens manuscrits.

son fils Martin eâgez de xb à xbj ans, lequel nous diet en la présence de la sacrée image miraculeuse de Walcourt, comment sondit filz auroit estez boisteu d'ung mal de genoux, l'espace de neuf mois sans pouvoir marcher sans soustien. Et que pour le guérir, il l'auroit envoyez à l'hospital a Liège où l'on at donnez ouverture a son mal et que de la, il seroit retournet sans guérison. Deuillant son mal, il auroit promis le voyage a Nostre Dame de Walcourt environ la Magdeleine dernier et, incontinent après, at estez guerry de sondit mal, dont au jour que dessus s'est présentez devant la dite Image en l'Eglise de Walcourt, remerciant Dieu et Nostre Dame de tel bien-fait receu, ce qu'ont attestez estre veritable, Père et Mère et ledit bénéficié les iour, mois et an que dessus, en présence de Jean de Bonnefoy, marlier de ladite Eglise et Jean Colin, natif du mesme lieu que ledit Claude et Martin Bourguignon.

Lequel dit Jean Colin nous monstra ung sien pied duquel il avoit estez travaillez et fort incommodez l'espace de huict ans et qu'ayant invocquez l'assistance de Nostre Dame de Walcourt, laquelle, pour se subiect, il venoit honorer, il estoit aulcunement guerry, ce qu'il at aussi déposez sur sa foy en présence de ceux que dessus et de moy.

Jean Dasses, lors deserviteur de la cure de Walcourt, bénéficié de l'Eglise collégiale et trésorier de ladite, notaire apostollique et maintenant doyen de chrestieneté au concile de Florinnes. 1662.

Sur ce que dessus est à noter que le mesme iour et heure que ceste fille Jeanne Claes fut miraculeusement guerrie, moy, ledit notaire et curez, estant dans le portail de l'Eglise, vient pour entrer ladite Barbe en plorant et comme je le veit en larmes, je luy demandit ce qui l'affligoit et lui causoit ses larmes. Et lors elle diet : « Et comment n'auroy-je de l'affliction ? Comme vous scavez que mon mary mort, j'aye ma fille tellement affligée qu'elle ne bouge du liet, ce qui me cause bien de la peine. » Quoy disant, elle entra dans l'Eglise sans entendre, qu'en marchand, je priois Dieu le volloir consoler et, au retour en sa maison, après la messe, elle trouva sa fille qui jouoit avec des aultres enfants.

Laquelle, quelques ans après le iour de la procession qui se faict le mercredi après la Pentecoste, s'est souvent monstrée dans l'Eglise du temps de la prédication, par la suggestion du R. Père Prédicateur.

Le tout quoy comme escry cy dessus est véritable, ce qu'atteste Jean Dasses, notaire apostollique.

Le iour de la visitation nostre Dame 1633 est venue en l'Eglise Nostre Dame de Walcourt, Catherine, fille de Charle Claron, eâgée d'environ xb à xbj ans, nativse de Strée. Icelle Catherine ayant estez l'espace de cinq mois, immobile de soy mesme et reduitte comme en ung monceau sans forme dont sa mère, Anthonette M...nelle, par compassion, xb iour auparavant avant sa venue, fit veu de venir à Nostre Dame de Walcourt incontinent que sa dite fille seroit guerrie, ce qu'estant arrivez par la grace et

intercession de ladite Nostre Dame de Walcourt, elle est venue xb jours après ledit veu entièrement guerri, à pied, le chemin de deux lieues, entièrement saine, mais ung peu bossue, ce que j'ay veu et ouy son rapport et escrit comme le voyez.

(signé) Jean Dasses, notaire apostollique <sup>(1)</sup>.

## 7. — Le capitaine exaucé.

Au iourd'huy, xxij août 1687, pardevant moy, notaire et greffier de la ville de Walcourt, est comparut personnellement, très nobles et très illustre seigneur Messire Glaude de Namur, baron de Jonquère, seigneur de Berzée, Villers-la-potterye, Rhoignée, etc. lequel at déclaré et affirmé que tant capitaine au Regiment de Mons<sup>r</sup> le comte de Berloz, général de bataille pour le service de Sa Majesté, il auroit, pendant le siège de Donkireq qu'avoient fait les Anglais et français, en l'an 1658, par comandement des officiers supérieurs, fait une sortye de la ville avec autres gens comandez de la guarnison, et, faisant laditte sortye, ledit s<sup>r</sup> comparant fit quelque prière devant l'image de la Vierge estante dans les contrescarpes de laditte ville et invocat dévotement le secour de notre Damme de Walcourt et mesme, fit une promesse que s'il eschapoit sans perdre la vie, pendant laditte sortye, qu'il feroit quelque noinfvaine a l'honneur de laditte Vierge et cistoit icelle sortye, il reccu par un fantacin estant dans le boyaux ou tranchée de laditte ville, un coup de mousquet a lestomacqz, sur la droite, de la distance de nœuf a dix pied de longueur dicelly musquetair et ce fut en voullant chasser les ennemis hors des boyaux, duquel coup il eut seulement quelque contusions et enflure noire a lestomacqz et trouvant la balle quy avoit percé son justaucorps et sa chemises, aplatye entre la chaire et la chemise sur la ceinture du haut chausse. Croyant lors autres officiers et, particulièrement Mons<sup>r</sup> le Marquis de Laide questoit assez voisin de luy, qu'il avoit reccu le coups de la mort et, cependant, il n'at souffert autre mal que laditte contusion, que, depuis lors, un chacun et, particulièrement, ledit comparant a tousjour attribuez ce bonnheur pour un miracle de la bonne Nostre Damme de Walcourt, adjoutant, de plus, que passez treize ou quattorze ans, il auroit reccu une grande maladye de laquelle il estoit au desespoir de sa garison par ses medecins et en grand péril de mort, et cistoit qu'il eut invocqué avec dévotion le secour de Nostre Damme de Walcourt, il reccu quelque soulagement en sa maladye et, en après, fut entièrement ghuéry, ce qu'il attribue aussi pour une espèce de miracle, et en considérations de quoy, ledit seigneur at promis donner une lampe d'argent a laditte vierge. Le tout quoy, icelluy seigneur comparant, promet de maintenir et rattifier par serment par tout et la ou il appartiendrat en cas de besoing, pour estre les

<sup>(1)</sup> Aux Archives de l'Etat à Namur. Fonds du Chapitre N.D. de Walcourt. Liasse n° 3.

choses susditte veritable. Et pour confirmation de quoy, icelluy seigneur at icy apposé son cachet armoyé de ses armes ordinaires, et le signe avec moy, ledit notaire.

Le iour, mois et an susdit et l'original estant signé De Namur, Baron de Jonquière et N. Du Monceau No<sup>re</sup> admis et greffier de Walcourt. 1687.

Il est ainsi à l'originel.

Tesmoin

(signé) F. E. Du Monceau, No<sup>re</sup> ad<sup>is</sup> et greffier dudit Walcourt. 1701. <sup>(1)</sup>

### 8. — L'enfant tombé.

Au iourd'huy xvij d'aoust mil six cent huictante sept, pardevant moy, notaire et greffier de la ville de Walcourt soubssigné, et les tesmoins embas denomés, est comparut, personnellement, Lambert Thurin, resident à Barbanson, lequel at déclaré et affirmé par serment, que mercredy dernier, treizième du courant, son enfans nommé Gabriel, eagé de nœuf mois et demy, par cas fortuytte, at tombé du muraille de la montée estant audevant de la porte de sa maison, sur le pavé de pierre; icelluy murail estant de la haulteur de nœuf a dix pieds. Lequel enfans, le comparant fut recœuiller en reclamant le bon Dieu et la bonne vierge notre dame de Walcourt, croyant le trouver mort ou blessez grieffement et, cependant, il lat trouvé sans aucune blessure et lequel est présentement en très bonne dispositions et santé, sellon que nous, lesdit notaire et tesmoins, avons la mesme reconnu come ayant esté apporté audit Walcourt pour la messe spéciale que le comparant at fait, ce iourd'huy, celebrer a la chapelle de Nostre Dame dudit Walcourt pour action de grace par M<sup>re</sup> Gabriel Darmy, parin dudit enfans et chapelain audit Barbanson, promettant, par ledit Thurin, de maintenir et raffrechir le dessus partout et la ou il appartiendrat, lors et toutte quantefois qu'il en serat requis, et insy fait et affirmé en présence de vénérable maître Gille Staffe et maître Philippe Bonnejonne, prêtres et chapelains de l'église Nostre Dame audit Walcourt, ledit maître Gabriel Darmy et le S<sup>r</sup> Piere Dominique Monier, receveur de la terre de Barbanson, tesmoins pour ce requis et appelés les iour, mois et an susdits.

A l'originel estoient signés Lambert Thurin, Gille Staffe, Philippe Bonnejonne, Gabriel Darmy, Monier et N. Dumonceau, notaire et greffier. 1687.

(signé) F. E. Du Monceau, No<sup>re</sup> ad<sup>is</sup> et greffier dudit Walcourt. 1701. <sup>(2)</sup>

### 9. — La jeune fille guérie.

Aujourd'huy, 23 de juin seize cent quatre-vingt-dix-huict, par devant moy, greffier de la ville de Walcourt soubssigné, présents les tesmoins

<sup>(1)</sup> Aux archives de l'Etat à Namur. Fonds du Chapitre N. D. de Walcourt. Liasse n° 3.

<sup>(2)</sup> Idem.

embas dénommés, personnellement comparut Anne Margueritte Cornille, eagée de vingt ans, résidente dans la Grande Rue à Mons, natif dudit lieu, et pendant son incommodité, résidente a Belian, proche la dite ville, accompagnée de Bertrand, bailly, son beau-père, laquelle nous at déclaré et affirmé, par son serment solennellement presté en nos mains, que ayant esté passé sept a huict ans malade et chartière pendant l'espace d'un demy an, ne pouvant se bouger ny se transporter de place à autre que par grande assistance des personnes, et après avoir applicqué plusieurs remèdes en vain, pour son soulagement et promis plusieurs pelerinages, elle at woué celluy de Walcourt à l'honneur de l'Image Nostre Dame, honorée au dit lieu. Donc environ huict jours après son veu, elle s'est trouvée entièrement guérie et sa guérison luy ayant continué jusque a ce jourd'hui qu'elle at effectué son dit veu, et pour le prémis exhibé partout ou besoin serat, elle at comis et constitué tous porteurs de cette ou de sa copie autenticq ausquelles, etc.... promettant etc.... promettant de plus de la maintenir et raffreschir partout ou besoin serat.

Ainsy fait et affirmé en-laditte ville de Walcourt en présence de vénérable Maître Pierre Piérard, curé dudit lieu, vénérable Maître Gilles Topin, chanoine et vénérable Maître Gilles Staffe, prêtre bénéficiier y résident, tesmoins requis et appelés, les an, mois et jour que dessus.

A l'originel estoient signés Anne Marguerite Cornille, Bertrand, bailly, tesmoins P. Pierard, pasteur de Walcourt et G. Topin, Gilles Staffe et moy quy certiffie la présente copie y concorder.

Témoin (signé) F. E. Dumonceau greffier. 1698. <sup>(1)</sup>

### 10. — Les anciens tableaux.

Dans la chapelle de la Vierge, il n'y a plus actuellement que les 9 tableaux dont il a été question ci-dessus, et qui ont été renouvelés en 1893 par le peintre LÉONARD <sup>(2)</sup>.

Jadis, le nombre de ces peintures était plus élevé. CH. DE SAINTE-HÉLÈNE en signale 15 en 1846 <sup>(3)</sup>.

Voici les légendes des 6 tableaux qui ont été retirés.

Cet homme fugitif ayant volé Marie

Fut d'abord découvert avec grande infamie. <sup>(4)</sup>

<sup>(1)</sup> Aux Archives de l'Etat à Namur. Fonds du Chapitre N. D. de Walcourt. Liasse n° 3.

<sup>(2)</sup> JULES LÉONARD, né à Silenriex le 20 juillet 1825, décédé à Valenciennes, le 26 décembre 1897.

Je me propose de consacrer, sous peu, un article spécial à cet artiste wallon.

<sup>(3)</sup> Loc. cit. p. 329.

<sup>(4)</sup> Ce tableau se rapportait au récit signalé ci-avant sous le titre « Le Marguillier sacrilège ».

Cet enfant venu mort, du Ciel il est banni ;  
Mais par vous, Vierge Sainte, il y est rétabli.

Maladie, langueur et toute infirmité,  
Mère des affligés, vous changez en santé.

Cet hôte au lit malade accablé de douleur  
Est guéri par Marie, ô la grande faveur.

Dans les sièges, combats et toute autre occurrence  
Vierge vous protégez : telle est votre puissance. <sup>(1)</sup>

Cet enfant sous la roue allait être écrasé  
Par votre aide, Marie, il en a échappé.

La dite chapelle est garnie, non seulement des tableaux prérappelés, mais aussi d'une grande quantité d'ex-voto en cire représentant des enfants, des pieds, des mains, etc., selon la nature des bienfaits accordés. On remarque également quelques béquilles abandonnées, dit-on, par des estropiés qui ont recouvré l'usage de leurs membres. On voit en outre, des n<sup>os</sup> de tirage au sort encadrés et environ 200 plaques en marbre ; leurs inscriptions en lettres dorées nous apprennent qu'elles ont été placées en reconnaissance de grâces obtenues par des personnes de Charleville, Avesnes, Mézières, Sedan, Charleroi, Châtelet, Nivelles, Namur, etc., etc.

JULES VANDEREUSE.

Fin.



<sup>(1)</sup> C'est probablement au fait cité sous le titre « Le capitaine exaucé » que ce tableau se rapportait.



## LITTÉRATURE DE CHEZ NOUS

### Garite.

Quand je pense à Garite, qui travailla chez nous à la journée pendant toute mon enfance, je l'entends rire comme si la pauvre femme n'était pas morte depuis plus de dix ans et qu'elle se trouvât devant moi.

Elle riait toujours, et son rire remplissait ma vieille maison natale, que je puis encore revoir en fermant les yeux. Ce n'était pas un rire amorti par l'éducation, qui modère, en la réglant, toute expression de notre intimité, mais un rire montant en fusées et retombant en cascades, un rire qui découvrait le palais et la gorge.

Garite était peuple, et cela se voyait tout de suite. Elle soufflait sur le café avant de le boire, une main portant la tasse, l'autre soutenant le coude, la joue gonflée sur un énorme morceau de sucre candi. Assise, elle écartait les jambes sous sa jupe tendue ou les croisait, comme un homme. De ses doigts mouillés de salive elle lissait en causant ses gros cheveux raides, d'un roux fade, aplatis en bandeaux sur le crâne. Des gestes peu mesurés accompagnaient ses éclats de rire. Pour un rien elle se tordait, comme on dit aujourd'hui à propos d'un sourire, et des larmes de gaieté mouillaient ses yeux d'un bleu verdâtre, protégés par de longs cils jaunes.

Mais la joie qui jaillissait d'elle se répandait, fraîche et bienfaisante. Mon grand père, à qui la vie avait fait les yeux doux et le front grave, déposait ses lunettes sur son livre pour écouter le rire de Garite. Maintenant encore, lorsqu'il m'arrive, de plus en